F

Septembre 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国粮食及农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

COMITE FINANCIER

Cent cinquante et unième session

Rome, 11 - 15 novembre 2013

Plan d'incitation au paiement rapide des contributions (détermination du taux de remise)

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija
Directeur et Trésorier, Division des finances
Tél.: +3906 5705 4676

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

mi399f

RÉSUMÉ

- Le Plan d'incitation au paiement rapide des contributions est un document d'information sur les États Membres qui remplissent les conditions d'octroi de la remise pour paiement rapide de leur contribution en 2013.
- En application de la méthode standard, les taux de remise proposés, soit 0,03 pour cent pour les contributions ordinaires en USD et 0,01 pour cent pour celles en EUR, ont été calculés en référence aux taux du marché.
- La liste complète des pays concernés en 2012 est fournie en annexe. Elle fait apparaître pour 2013 des montants totaux de remise de 7 720,19 USD et 1 978,57 EUR, imputables sur les contributions de 2014 de 55 États Membres.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Directeur général invite le Comité financier à approuver le taux de remise utilisé pour calculer les montants à déduire des contributions ordinaires de 2014.

Projet d'avis

- **Considérant qu'il est important d'envoyer un signal aux Membres sur la nécessité d'un règlement rapide de leur contribution, le Comité est convenu de fixer le taux de remise à 0,03 pour cent pour les contributions en USD et à 0,01 pour cent pour celles en EUR.**

Introduction

1. À sa vingt-sixième session, en novembre 1991[1], la Conférence a noté que le Directeur général devait consulter le Comité financier pour déterminer le taux de remise à appliquer en cas de paiement rapide des contributions.

2. La méthode employée actuellement pour calculer ces remises incitatives a été approuvée par le Comité financier à sa quatre-vingt-huitième session (septembre 1997). Deux points sont à souligner: un État Membre a droit à une remise s'il règle sa contribution intégralement avant le 31 mars de l'année de mise en recouvrement, et la remise consentie est déduite de la contribution de l'année suivante.

3. L'objet du présent document est de communiquer le montant des remises potentiellement acquises sur les contributions de 2013 réunissant les conditions prescrites et de demander au Comité financier d'approuver le taux utilisé pour calculer ces sommes, qui seront déduites des contributions de 2014.

Expérience récente

4. Après la période 2004-2008 durant laquelle le taux de remise avait été fixé à zéro, le Comité a estimé, à sa cent vingt-huitième session (juillet 2009), qu'il convenait de rétablir un taux non nul pour calculer la somme que les Membres ayant réglé l'intégralité de leur contribution de 2009 avant la fin du premier trimestre de cette même année pourraient déduire de leur contribution de 2010. À ses cent trente-cinquième, cent quarantième et cent quarante-septième sessions, tenues respectivement en octobre 2010, en octobre 2011 et en novembre 2012, le Comité a rappelé les débats qu'il avait eus lors de plusieurs sessions précédentes à propos de l'efficacité et du caractère approprié du plan d'incitation au versement rapide des contributions, et a réitéré sa position en faveur de l'application de taux de remise non nuls aux contributions qui avaient été payées en totalité avant le 31 mars 2010, le 31 mars 2011 et le 31 mars 2012, respectivement. À sa cent quarante-huitième session, tenue en mars 2013, à l'issue d'un débat sur l'efficacité et le coût du Plan d'incitation et considérant qu'il est important d'envoyer un signal fort aux Membres sur la nécessité d'un règlement ponctuel de leurs contributions, le Comité financier a décidé de conserver le Plan d'incitation.

5. Le tableau 1 fournit des informations sur le nombre d'États Membres ayant rempli les conditions d'octroi d'une remise depuis 2004.

Tableau 1

Année	Nbre d'États Membres remplissant les conditions d'octroi d'une remise	Montant de contribution versé (base de calcul de la remise)		Remise	
		USD	EUR	USD	EUR
2004	35	23 400 883	24 099 178	0	0
2005	40	29 458 815	30 337 881	0	0
2006	37	37 904 736	37 958 309	0	0
2007	53	34 360 581	34 415 238	0	0
2008	38	49 208 372	42 115 371	0	0
2009	50	34 716 179	29 712 114	5 124	62 854
2010	53	40 492 139	39 455 574	15 951	22 203
2011	51	56 600 693	55 151 763	12 651	64 715
2012	47	52 075 224	40 038 217	3 040	35 058

[1] C 91/REP, paragraphes 338 et 339.

Taux de remise proposé

6. Conformément à la méthode de calcul standard retenue, le taux proposé pour déterminer le montant de remise déductible des contributions ordinaires de 2014 est égal à un quart du taux d'intérêt moyen des dépôts en EUR et en USD calculé sur les trois premiers mois de 2013, et s'applique aux 90 premiers jours de 2013.

7. Les taux d'intérêt sur les dépôts (Libor EUR 1 mois et BIS FIXBIS USD 1 mois) du premier trimestre 2013 sont présentés au tableau 2.

Tableau 2

Date	USD	EUR
2 janvier 2013	0,16 % par an	0,05214 % par an
1er février 2013	0,10 % par an	0,05571 % par an
1er mars 2013	0,12 % par an	0,05571 % par an
28 mars 2013	0,11 % par an	0,06071 % par an

8. La moyenne arithmétique des taux d'intérêt considérés est égale à 0,12 pour cent par an pour l'USD et 0,06 pour cent pour l'EUR. Les taux de remise trimestriels s'élèvent donc à 0,03 pour cent et 0,01 pour cent, respectivement.

9. L'application de ces taux aux contributions versées intégralement avant le 31 mars 2013, à savoir 37 798 934 USD et 29 061 842 EUR, se traduira par des remises correspondantes de 7 720,19 USD et 1 978,57 EUR. Ces sommes seront déduites des contributions de 2014 des 55 États Membres qui ont payé la totalité de leur contribution (en USD et en EUR) avant le 31 mars 2013. La liste complète des Membres pouvant prétendre à une remise pour paiement rapide en 2013 est fournie en annexe.

10. Les règles établies précisent également que le montant de ces déductions ne peut pas excéder l'intérêt servi sur les fonds du Programme ordinaire durant l'année. En conséquence, la décision finale concernant la déduction des remises pour 2013 sera prise en fin d'année, une fois connu le taux d'intérêt sur les fonds du Programme ordinaire.

Annexe

États Membres pouvant prétendre à une remise au 31 mars 2013

États Membres	Contribution 2013 (USD)	Contribution 2013 (EUR)	Date de règlement	Nombre de jours	Remise potentielle (USD)	Remise potentielle (EUR)
Algérie	319 951,61	245 995,91	vendredi 8 février 2013	52	55,46	14,21
Bosnie-Herzégovine	34 723,43	26 697,23	vendredi 15 février 2013	45	5,21	1,33
Burundi	2 480,25	1 906,95	mardi 1er janvier 2013	90	0,74	0,19
Cambodge	7 440,74	5 720,84	mercredi 23 janvier 2013	68	1,69	0,43
Canada	7 991 349,39	6 144 176,79	mardi 1er janvier 2013	90	2 397,40	614,42
Chypre	114 091,27	87 719,47	jeudi 17 janvier 2013	74	28,14	7,21
Colombie	359 635,53	276 507,03	mardi 26 mars 2013	6	7,19	1,84
Danemark	1 835 381,30	1 411 139,30	vendredi 22 février 2013	38	232,48	59,58
Égypte	235 623,28	181 159,78	mardi 19 février 2013	41	32,20	8,25
Estonie	99 209,80	76 277,80	vendredi 11 janvier 2013	80	26,46	6,78
Fédération de Russie	3 993 194,45	3 070 181,45	lundi 28 janvier 2013	63	838,57	214,91
Finlande	1 411 259,41	1 085 051,71	mardi 19 février 2013	41	192,87	49,43
Gambie	2 480,25	1 906,95	mardi 1er janvier 2013	90	0,74	0,19
Haïti	7 440,74	5 720,84	mardi 29 janvier 2013	62	1,54	0,39
Inde	1 331 891,57	1 024 029,47	mercredi 2 janvier 2013	89	395,13	101,27
Indonésie	592 778,56	455 759,86	mardi 26 février 2013	34	67,18	17,22
Irlande	1 240 122,50	953 472,50	lundi 14 janvier 2013	77	318,30	81,57
Israël	957 374,57	736 080,77	mardi 1er janvier 2013	90	287,21	73,61
Jordanie	34 723,43	26 697,23	lundi 25 mars 2013	7	0,81	0,21
Kiribati	2 480,25	1 906,95	jeudi 21 février 2013	39	0,32	0,08
Koweït	654 784,68	503 433,48	mercredi 6 mars 2013	26	56,75	14,54
Lesotho	2 480,25	1 906,95	mercredi 27 février 2013	33	0,27	0,07
Lettonie	94 249,31	72 463,91	mercredi 9 janvier 2013	82	25,76	6,60
Luxembourg	225 702,30	173 532,00	lundi 28 janvier 2013	63	47,40	12,15
Malaisie	629 982,23	484 364,03	mercredi 13 mars 2013	19	39,90	10,23
Mali	7 440,74	5 720,84	mardi 1er janvier 2013	90	2,23	0,57
Maurice	27 282,70	20 976,40	vendredi 11 janvier 2013	80	7,28	1,86
Monaco	7 440,74	5 720,84	mardi 19 février 2013	41	1,02	0,26
Mozambique	7 440,74	5 720,84	jeudi 21 mars 2013	11	0,27	0,07
Myanmar	14 881,47	11 441,67	vendredi 22 février 2013	38	1,88	0,48
Namibie	19 841,96	15 255,56	mardi 26 février 2013	34	2,25	0,58
Nicaragua	7 440,74	5 720,84	mardi 5 février 2013	55	1,36	0,35
Norvège	2 170 214,38	1 668 576,88	mercredi 20 février 2013	40	289,36	74,16
Nouvelle-Zélande	679 587,13	522 502,93	lundi 11 février 2013	49	111,00	28,45
Oman	215 781,32	165 904,22	mardi 1er janvier 2013	90	64,73	16,59
Panama	54 565,39	41 952,79	mardi 19 mars 2013	13	2,36	0,61
Pays-Bas	4 623 176,68	3 554 545,48	mardi 19 février 2013	41	631,83	161,93
Philippines	225 702,30	173 532,00	lundi 25 février 2013	35	26,33	6,75
République centrafricaine	2 480,25	1 906,95	mardi 1er janvier 2013	90	0,74	0,19
Rép. démocratique du Congo	7 440,74	5 720,84	vendredi 8 février 2013	52	1,29	0,33
République tchèque	870 566,00	669 337,70	mardi 1er janvier 2013	90	261,17	66,93
Roumanie	441 483,61	339 436,21	lundi 28 janvier 2013	63	92,71	23,76

États Membres	Contribution 2013 (USD)	Contribution 2013 (EUR)	Date de règlement	Nombre de jours	Remise potentielle (USD)	Remise potentielle (EUR)
Sainte-Lucie	2 480,25	1 906,95	Vendredi 1er février 2013	59	0,49	0,13
Saint-Marin	7 440,74	5 720,84	vendredi 22 février 2013	38	0,94	0,24
Samoa	2 480,25	1 906,95	vendredi 15 février 2013	45	0,37	0,10
Soudan	24 802,45	19 069,45	mardi 1er janvier 2013	90	7,44	1,91
Suède	2 651 381,91	2 038 524,21	vendredi 15 février 2013	45	397,71	101,93
Suisse	2 815 078,08	2 164 382,58	mardi 22 janvier 2013	69	647,47	165,94
Suriname	7 440,74	5 720,84	lundi 11 février 2013	49	1,22	0,31
Thaïlande	520 851,45	400 458,45	lundi 18 février 2013	42	72,92	18,69
Timor-Leste	2 480,25	1 906,95	mardi 1er janvier 2013	90	0,74	0,19
Tonga	2 480,25	1 906,95	mardi 22 janvier 2013	69	0,57	0,15
Trinité-et-Tobago	109 130,78	83 905,58	mardi 22 janvier 2013	69	25,10	6,43
Viet Nam	81 848,09	62 929,19	mercredi 6 mars 2013	26	7,09	1,82
Zimbabwe	7 440,74	5 720,84	vendredi 8 mars 2013	24	0,60	0,15